

### *L'avortement*

Le député qui a présenté ce projet de loi vient de ma province natale et il devrait connaître les statistiques sur l'avortement en Colombie-Britannique. Il n'y a pas de quoi être fier. En fait, les chiffres sont effrayants. Il y a deux ans, en 1985, le taux d'avortements en Colombie-Britannique était supérieur de plus de 50 p. 100 à la moyenne nationale. Cela signifie qu'en Colombie-Britannique, sur 100 naissances, on effectue 26,1 avortements. En 1984, 11 509 fœtus ont été tués par des avorteurs en Colombie-Britannique. Puisque, en Colombie-Britannique, 25 p. 100 des avortements sont effectués sur des femmes qui ont déjà avorté, personne ne peut me convaincre que la vie de ces femmes était en danger par suite de leur grossesse. Ce qu'on appelle actuellement des avortements thérapeutiques n'est rien d'autre que le meurtre d'enfants à naître.

Même les partisans de l'avortement admettent que l'avortement n'est pas nécessaire pour préserver la santé mentale ou physique des femmes enceintes. L'un des principaux défenseurs de l'avortement, le regretté docteur Allan Guttmacher, a écrit ceci: «Il est aujourd'hui possible pour presque n'importe quelle patiente de mener sa grossesse à terme sans mourir, à moins de souffrir d'une maladie mortelle comme le cancer ou la leucémie et, dans ce cas, l'avortement est peu susceptible d'en prolonger, et encore moins d'en sauver la vie».

Avec les modifications apportées en 1969 au Code criminel, les avortements provoqués sont devenus une décision délibérée de mettre fin à la vie d'un fœtus. Les modifications recommandées dans le projet de loi C-208 auront des répercussions encore plus graves.

Je parle présentement des effets de l'avortement sur la femme elle-même. Je peux certes concevoir qu'une grossesse non désirée puisse créer un stress psychologique chez une femme ou une jeune fille, mais je crois que l'avortement ne peut que provoquer un dommage irréparable et permanent pour la conscience et la santé de la mère. Si une femme peut aller tout simplement demander à son médecin de pratiquer un avortement dès qu'elle constate qu'elle est enceinte, sans aucune consultation, elle aura obtenu l'avortement dans un moment de panique. Au lieu d'encourager cette démarche solitaire, nous devons donner soutien et encouragement à ces femmes.

Nous ne devons pas laisser adopter le projet de loi C-208. Le fœtus mérite la protection que tous les Canadiens peuvent lui donner. On ne devrait même envisager l'avortement que dans des cas où la vie de la mère est réellement en danger.

Je tiens à le répéter, l'avortement aujourd'hui au Canada est devenu une opération facultative, décidée principalement pour des raisons socio-économiques. Ce n'est plus un service médical. Il faut mettre un frein à cette attitude, alors que le projet de loi propose de faire tout le contraire. Nos enfants représentent notre avenir, et ils méritent notre protection.

[Français]

**Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi):** Monsieur le Président, le projet de loi C-208, présenté par mon collègue de Burnaby (M. Robinson), traite d'un sujet important et délicat.

Je ne suis pas sans avoir d'opinion sur le sujet de l'avortement, au contraire, mais à l'instar de mes concitoyens canadiens, les événements récents, tels que les procès du docteur Morgentaler, m'ont amenée à réfléchir sur cette question.

Pour bien comprendre la situation en ce qui concerne l'avortement, il est nécessaire d'examiner d'une façon plus générale la réaction des Canadiens face à cette question. Le mode de vie canadien a subi plusieurs changements majeurs au cours des dernières années, lesquels ont influencé les caractéristiques fondamentales de la population. Ces changements ont trait au nombre d'enfants désirés, au comportement sexuel adopté et aux habitudes d'emploi des contraceptifs.

Au cours de la transformation du pays, d'une société agraire en un État hautement industrialisé, des attentes sociales différentes et l'accroissement du niveau de vie ont entraîné des changements fondamentaux dans les activités des individus, dans ce qu'ils attendent de la vie et surtout dans leurs attitudes face à la question de l'avortement provoqué.

Bien que des transformations se soient produites dans ce domaine par rapport aux idées du passé, la situation actuelle ou les mesures à prendre dans l'avenir ne font pas l'unanimité, et loin de là.

L'avortement est une préoccupation humaine qui comporte un risque élevé de préjugés personnels et collectifs lesquels influencent l'attitude à l'égard des faits, leur interprétation et leur emploi. L'avortement est un élément d'un ensemble de questions se rapportant au comportement sexuel et à la famille et comprennent la planification familiale, la consultation en matière de génétique, les naissances hors mariage et les programmes de sécurité sociale qui n'ont rarement été envisagés avec logique dans ce contexte plus large.

Comme l'avortement peut devenir un problème presque explosif, il me semble qu'un certain public a choisi de l'ignorer. Il n'a pas cherché à trouver des solutions efficaces et directes à des divergences profondes. Une des attitudes adoptées a été: «Ignorons-le, il disparaîtra éventuellement». D'autres personnes, ayant des vues différentes, ont riposté en déclarant: Voici ce qui se passe, voici ce qui doit être fait. Entre ces deux positions, il existe une gamme d'opinions profondes, mais pas toujours facilement exprimées, et qui se retrouvent, quelles que soient la région, la religion, l'appartenance politique, la langue parlée ou les autres circonstances sociales des personnes. Ces opinions représentent, d'une part, une insistance sur la préservation de la vie et de la santé physique de la mère et, d'autre part, une préoccupation de tout l'environnement social de la femme et de la situation de sa famille. Chacune de ces deux attitudes, respectivement partagées par de nombreux Canadiens et Canadiennes, est fondée sur une conception différente du sens de la famille et du rôle changeant des femmes dans la société canadienne.

Cette question met profondément en cause les principes normaux et l'éthique professionnelle et est, en conséquence, chargée d'émotivité. Il continuera d'en être ainsi car il n'y a pas de solution facile, il n'y en aura pas dans l'avenir. Comme c'est le cas pour d'autres questions importantes mettant en cause les notions de vie et de mort, l'avortement préoccupe beaucoup de personnes qui auraient préféré éviter cette question. Mais c'est un des choix délicats que toute femme, apte à devenir enceinte, peut avoir à envisager à un moment où l'autre de sa vie. Le nombre considérable de femmes qui ont eu recours à l'avortement ont souffert d'ostracisme et subi des tensions qui les ont laissées dans un état permanent d'inquiétude. Elles sont préoccupées par les répercussions à long terme